

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
160 francs suisses
Fascicule mensuel:
16 francs suisses

103^e année – N^{os} 7-8
Juillet-Août 1990

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS	
Convention de Berne. Nouveau membre de l'Union de Berne : Malaisie	221
Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés : Etats signataires	221
TRAITÉS	
Convention de Berne. Rectificatif	222
RÉUNIONS DE L'OMPI	
Cinquième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs) (Buenos Aires, 4-7 avril 1990)	223
ÉTUDES	
Principes fondamentaux des sociétés de droit d'auteur, par <i>Herman Cohen Jehoram</i>	224
Le droit d'auteur des auteurs salariés et employés : étude comparative de législations nationales, par <i>Ghislain Roussel</i>	232
CALENDRIER DES RÉUNIONS	245

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

SINGAPOUR

Règlement de 1987 relatif au droit d'auteur (protection internationale) (du 1^{er} avril 1987)

Texte 5-01

TRAITÉS BILATÉRAUX

Etats-Unis d'Amérique - Singapour

Accord bilatéral en matière de droit d'auteur entre les Etats-Unis d'Amérique et la République de Singapour (du 18 mai 1987)

Texte 04

OMPI 1990

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Notifications relatives aux traités

Convention de Berne

Nouveau membre de l'Union de Berne

MALAISIE

Le Gouvernement de la Malaisie a déposé le 28 juin 1990 son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971, avec la déclaration selon laquelle il invoque le bénéfice de la faculté prévue par l'article II et de celle prévue par l'article III de l'Annexe de ladite convention.

Conformément à l'article 29.2)a) de la Convention de Berne révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 2 octobre 1979, ladite convention en-

trera en vigueur, à l'égard de la Malaisie, à la date indiquée par son gouvernement, soit le 1^{er} octobre 1990. Dès cette date, la Malaisie deviendra le 85^e membre de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne).

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de l'Union de Berne, la Malaisie sera rangée dans la classe VII.

Notification Berne n° 130, du 29 juin 1990.

Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés

Etats signataires

Au terme de la période pendant laquelle il était ouvert à la signature (soit à la date du 25 mai 1990), les Etats indiqués ci-après avaient signé le Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés, adopté à Washington le 26 mai 1989 :

- Ghana, Guatemala, Libéria, Yougoslavie, Zambie, le 26 mai 1989;
- Egypte, le 5 décembre 1989; Chine, le 1^{er} mai 1990; Inde, le 25 mai 1990.

(Total : 8 Etats)

Tout Etat cité ci-dessus peut devenir partie au Traité sur la propriété intellectuelle en matière de

circuits intégrés en déposant un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Tout Etat qui ne l'a pas signé et qui est membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ou des Nations Unies et toute organisation intergouvernementale qui remplit les conditions énoncées à l'article 2.x) dudit traité peuvent devenir parties à celui-ci en déposant un instrument d'adhésion.

Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion doivent être déposés auprès du directeur général de l'OMPI.

Notification IPIC n° 1, du 30 mai 1990.

Traités

RECTIFICATIF

Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques

Convention de Berne (1886), complétée à Paris (1896), révisée à Berlin (1908),
complétée à Berne (1914), révisée à Rome (1928), à Bruxelles (1948),
à Stockholm (1967) et à Paris (1971), et modifiée en 1979

(Union de Berne)

(Situation le 1^{er} janvier 1990)

Les indications données pour l'Irlande dans le numéro de janvier 1990 de la présente revue à la page 7 doivent se lire comme suit :

Etat	Classe de contribution	Date à laquelle l'Etat est devenu partie à la Convention	Acte de la Convention le plus récent auquel l'Etat est partie et date à laquelle il est devenu partie à cet Acte
<i>Irlande</i>	IV	<i>5 octobre 1927</i>	<i>Bruxelles: 5 juillet 1959 Stockholm, articles 22 à 38: 21 décembre 1970</i>

Réunions de l'OMPI

Cinquième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs)

(Buenos Aires, 4-7 avril 1990)

Le cinquième Congrès international sur la protection de la propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs) s'est tenu à Buenos Aires du 4 au 7 avril 1990. Ce congrès était organisé par l'OMPI, le Ministère argentin de l'éducation et de la justice et l'Institut interaméricain du droit d'auteur. Environ 800 personnes, dont une centaine venues d'autres pays que l'Argentine, ont pris part au congrès. M. Arpad Bogsch, directeur général de l'OMPI, a participé aux travaux; l'OMPI était en outre représentée par M. Carlos Fernández-Balasteros, directeur de la Division des pays en développement (droit d'auteur) et M. Geoffrey Yu, assistant spécial du directeur général.

Le congrès a été ouvert par M. Antonio Salonia, ministre argentin de l'éducation et de la justice, et par le directeur général de l'OMPI.

Les travaux du congrès ont porté sur 12 questions d'actualité touchant au droit d'auteur et se sont déroulés sur la base d'exposés présentés par d'éminents spécialistes, dont la plupart venaient d'Amérique latine. Ils ont été suivis d'un débat

intéressant et animé.

La plupart des allocutions et des exposés sont réunis dans un ouvrage publié immédiatement après la clôture du congrès.

A l'occasion de ce congrès, le directeur général de l'OMPI a remis des médailles de l'OMPI à certaines personnes (physiques ou morales) pour leur contribution à l'essor du droit d'auteur en Amérique latine et pour leur coopération avec l'OMPI dans son programme de coopération pour le développement dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins. Ont ainsi reçu des médailles Mme Hilda Retondo, directrice nationale du droit d'auteur en Argentine, M. Ricardo Antequera Parilli, du Venezuela, et M. Ulrich Uchtenhagen, ancien directeur général de la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA) ainsi que l'Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA), la Société argentine des auteurs et compositeurs de musique (SADAIC) et la Société argentine des auteurs de théâtre (ARGENTORES).

Etudes**Principes fondamentaux des sociétés de droit d'auteur****Herman COHEN JEHORAM***

(Traduction de l'OMPI)

**Le droit d'auteur des auteurs salariés et employés:
étude comparative de législations nationales**

Ghislain ROUSSEL*

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI*

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1990

17-21 septembre (Genève)

Comité des questions administratives et juridiques du PCT (troisième session)

Le comité continuera d'examiner des propositions de modification du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), notamment en relation avec la procédure régie par le chapitre II du PCT.

Invitations : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.

24 septembre - 2 octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt et unième série de réunions)

Certains des organes directeurs se réuniront en session ordinaire, d'autres en session extraordinaire.

Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats ainsi que certaines organisations.

15-26 octobre (Genève)

Comité d'experts institué par l'Arrangement de Nice (seizième session)

Le comité achèvera la cinquième révision de la classification établie en vertu de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques.

Invitations : Etats membres de l'Union de Nice et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de Nice ainsi que certaines organisations.

22-26 octobre (Genève)

Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (deuxième session)

Le comité examinera des principes pouvant être retenus pour un éventuel traité multilatéral.

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI ou parties au Traité de Nairobi et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

29 octobre - 9 novembre (Genève)

Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (deuxième partie de la huitième session)

Le comité continuera d'examiner un projet de traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets).

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

7-9 novembre (Genève)

Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (deuxième partie)

La réunion achèvera les préparatifs de l'organisation de la conférence diplomatique (juin 1991).

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, OAPI et OEB.

26-30 novembre (Genève)

Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (deuxième session)

Le groupe de travail poursuivra l'étude d'un règlement d'exécution pour la mise en oeuvre du Protocole de Madrid de 1989.

Invitations : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de

* La première session du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, qui a été annoncée précédemment dans le présent calendrier pour la période du 29 octobre au 2 novembre 1990, a été renvoyée à plus tard.

l'Union de Paris ayant exprimé leur désir de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.

10-14 décembre (Genève)

Comité des questions administratives et juridiques du PCT (quatrième session)

Le comité poursuivra les travaux entrepris à sa troisième session (2-6 juillet et 17-21 septembre 1990).

Invitations : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.

1991

28-30 janvier (Genève)

Réunion(s) d'information sur la révision de la Convention de Paris

Une réunion d'information des pays en développement membres de l'Union de Paris et de la Chine et, si le désir en est exprimé, des réunions d'information de tout autre groupe de pays membres de l'Union de Paris se tiendront en vue de procéder à un échange de vues sur les nouvelles propositions de modification qui auront été élaborées par le directeur général de l'OMPI pour les articles de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle dont la révision est à l'examen.

Invitations : voir le paragraphe précédent.

31 janvier et 1^{er} février (Genève)

Assemblée de l'Union de Paris (quinzième session)

L'assemblée définira les étapes ultérieures de la procédure à suivre concernant la révision de la Convention de Paris et prendra connaissance des propositions susmentionnées du directeur général de l'OMPI. Elle décidera aussi de la composition d'une réunion préparatoire qui se tiendra au cours du premier semestre de 1991.

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

3-28 juin (La Haye)

Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets

Cette conférence diplomatique négociera et adoptera un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets).

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

23 septembre - 2 octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-deuxième série de réunions)

Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires. Lors des sessions de 1991, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1990 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1992-1993.

Invitations : Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.

18 novembre - 6 décembre
(dates et lieu à confirmer)

Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (cinquième session)

La conférence diplomatique doit négocier et adopter un nouvel acte de la Convention de Paris.

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, sans droit de vote, Etats membres de l'OMPI ou de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1990

10 et 11 octobre (Genève)

Cinquième réunion avec les organisations internationales

La réunion est destinée à permettre aux organisations internationales non gouvernementales d'exprimer leurs opinions sur des questions relatives à la révision de la Convention UPOV.

Invitations : Etats membres de l'UPOV et certaines organisations internationales non gouvernementales.

- 12, 15 et 16 octobre (Genève)** **Comité administratif et juridique (vingt-huitième session)**
Le comité continuera de préparer la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV.
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et certaines organisations intergouvernementales.
- 17 octobre (Genève)** **Comité consultatif (quarante-deuxième session)**
Le comité préparera la vingt-quatrième session ordinaire du Conseil.
Invitations : Etats membres de l'UPOV.
- 18 et 19 octobre (Genève)** **Conseil (vingt-quatrième session ordinaire)**
Le Conseil examinera les rapports sur les activités de l'UPOV en 1989 et durant la première partie de 1990 et approuvera des documents destinés à la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV.
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
- 1991**
- 4-19 mars (dates et lieu à confirmer)** **Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, sans droit de vote, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'UPOV ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1990

- 27 et 28 septembre (Bruxelles)** **Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) : Assemblée générale annuelle**
- 7-13 octobre (Budapest)** **Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Congrès**

1991

- 20 et 21 janvier (Cannes)** **Association internationale des avocats du monde et des industries du spectacle : Réunion des avocats internationaux**
- 22-29 avril (mer Egée)** **Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Congrès**

